

Vivre à St Nizier de Fornas

N° 93

janvier 2022



TRAVAUX DE VOIRIES

Réfection de la route reliant le
bourg à La Roche p. 28

APPARTEMENTS DE LA MAIRIE

Rénovation à neuf des appartements
au 1^{er} étage de la mairie p.33

PROJET 2022

Début des travaux du bâtiment de la place de l'église
prévu au cours du deuxième semestre

+ D'INFOS SUR

WWW.SAINT-NIZIER-DE-FORNAS.FR



N° 93

janvier 2022

LE MOT DU MAIRE

SOMMAIRE

03 | LE MOT DU MAIRE

04 | ETAT CIVIL

06 | AU FIL DES CONSEILS MUNICIPAUX

11 | AU FIL DES INFOS

14 | AU FIL DU TEMPS



Rénovation des appartements situés au dessus de la mairie

28 | TRAVAUX DE VOIRIES : LA ROUTE RELIANT LE BOURG À LA ROCHE REFAITE

33 | LES APPARTEMENTS DE LA MAIRIE REFAITS À NEUF

MEMENTO

Ouverture de la mairie

- Lundi de 9h à 12h et 14h à 17h
- Jeudi de 14h à 17h
- Vendredi de 14h à 17h

Tél. : 04 77 50 08 97
 Fax : 09 70 32 13 38
 mairie.sndf42@wanadoo.fr

8 rue de la Mairie
 42380 Saint Nizier de Fornas

Le maire vous reçoit sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de Mairie.

SAINT NIZIER DE FORNAS

Directeur de la publication
 Gilbert SOULIER

Rédaction
 Frédéric BONHOMME,
 Marie-Claude PERRIN,
 Joëlle DEROST,
 Aline FRERY,
 Amandine MARNAT,
 Marc COFFY.

Site internet
www.saint-nizier-de-fornas.fr

Maquette et mise en page
 Jonathan CAUCHI,
 06 11 46 40 31, juneo.net

Impression
 Lucky Imprimerie
 04 77 36 77 65, Saint Cyprien, RM
 Montbrison 377 593 918

Tirage à 410 exemplaires distribués aux particuliers et annonceurs.



Gilbert Soulier

NIZIEROISES, NIZIEROIS

Cette année 2021 a été encore marquée par la pandémie de la Covid. Ce virus qui mute provoque des vagues de contaminations. Il a surtout pour conséquence de restreindre les relations sociales et les activités de la vie associative.

Malgré tout, le creux de la vague de cet été a permis de célébrer 7 mariages, un nombre conséquent et inhabituel pour notre commune. Le repas des anciens a réuni plus de soixante personnes qui se sont retrouvées pour un moment de convivialité partagée. Le nombre de colis distribués a été plus conséquent, soit 50. Ce fut comme de coutume un temps de rencontre chaleureux.

Les travaux programmés ont été réalisés, parfois avec retard pour cause de manque de main d'œuvre ou de matériaux. Les appartements de la mairie ont été rénovés créant un confort de vie aux deux locataires qui les ont réintégrés avec beaucoup de plaisir et d'émerveillement. La chaussée de la voie communale du bourg à la Roche a été reprofilée et goudronnée, après une extension du réseau d'eaux pluviales du bourg sud. Pour une meilleure sécurité sanitaire, un défibrillateur a pris place à l'entrée de la salle socioculturelle et un système connecté a été installé permettant au service du SAMU 42 d'éclairer à distance le stade de nuit afin de faciliter l'atterrissage de l'hélicoptère.

Pour cette année 2022, le chantier de réhabilitation de la maison du bourg va être lancé. L'aménagement de ce bâtiment permettra la création d'un espace restauration et de deux salles de réunion à disposition des différentes associations.

Si la vie associative a été ralentie, des événements ont été organisés : vente de saucisses à emporter par l'USSF et ST TOURNIZ, repas servi par les Jeunes Agriculteurs, réunion régionale des CUMAS. Vous en trouverez les comptes rendus en feuilletant le bulletin.

En souhaitant que cette nouvelle année sera meilleure sur le plan sanitaire, je vous souhaite de prendre soin de vous et je vous invite à un élan de solidarité concernant une manifestation au profit de Maël, arrière petit fils de Clo CORNET, atteint de leucomalacie périvericulaire.

Bonne lecture du bulletin.



SAINT NIZIER DE FORNAS

NAISSANCES



Sorèn BREUIL

né le 28 mars 2021
de Sylvain BREUIL
et Elodie MEY
1733 Route de Bled (Bled)



Sacha GAILLARD

né le 17 mai 2021
de Moustapha GAILLARD
et Marianne ALLIROL
97 rue du Cosmos (La Bâtie)



Eyden GAILLARD

né le 14 septembre 2021
de Stéphane GAILLARD
et Emilie BOYER
83 rue des Genêts (Genevieux) ;

Baya CHAOU
née le 04 mars 2021
de Hamidat CHAOU
et Céline GLANE
7 Place du Capitaine Bourgin
(Le Bourg)

Amélia GARCIA
née le 22 octobre 2021
de Aude GARCIA
1322 Route de Crépinge

Théa, Chloé MESNIER
née le 23 novembre 2021
de Vincent MESNIER
et Fanny CONSTANT
814 route de Batizols

DÉCÈS

- **Paul CHOMETTE**, né le 18 mai 1951, décédé le 24 janvier 2021, domicilié à Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte ;
- **Charles COURAT**, né le 07 octobre 1961, décédé le 03 mars 2021, domicilié 1117 Route de Crépinge ;
- **Joseph PARIZOT**, né le 18 février 1931, décédé le 28 juillet 2021, domicilié 785 Route de Peyrepeyre, Genevieux ;
- **Raymond HOFFMANN**, né le 20 mai 1928, décédé le 20 août 2021, domicilié en résidence secondaire 27 rue des Erables, La Bâtie ;
- **Roger CHARET**, né le 22 avril 1942, décédé le 29 novembre 2021, domicilié 334 route de la Chaux ;

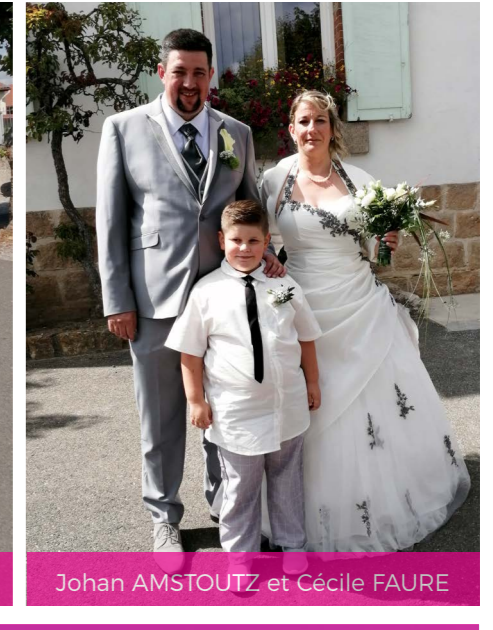
MARIAGES



Jean-Marie SUCHET et Claire COMBARMOND



François CAPUANO et Charlene GIRY



Johan AMSTOUTZ et Cécile FAURE



Charles CARRIER et Margaux MONTET



Camille MEYNARD et Karine THOLONIAT

- **Camille MEYNARD et Karine THOLONIAT**, mariés le 26 juin 2021, domiciliés à Lézenneux ;
- **Gérald GONON et Alexandra JAVELLE**, mariés le 10 juillet 2021, domiciliés 1787 Route de Bled à Saint-Nizier-de-Fornas ;
- **Johan AMSTOUTZ et Cécile FAURE**, mariés le 28 août 2021, domiciliés 1 Rue du Nord à Saint-Nizier-de-Fornas ;
- **François CAPUANO et Charlene GIRY**, mariés le 11 septembre 2021, domiciliés, 250 Route de Sagne Noire à Saint-Nizier-de-Fornas ;
- **Jean-Marie SUCHET et Claire COMBARMOND**, mariés le 18 septembre 2021, domiciliés 67, Route des Vincens à Saint-Nizier-de-Fornas ;
- **Charles CARRIER et Margaux MONTET**, mariés le 18 septembre 2021, domiciliés 214, Rue du Faubourg Saint Martin à PARIS 10ème ;
- **Eric CHOUVELON et Muriel JACQUEMOND**, mariés le 6 novembre 2021, domiciliés 416, Route de Beauvoir à Saint-Nizier-de-Fornas.

29 JANVIER 2021

DÉLIBÉRATIONS :

- **Création d'un poste de technicien catégorie B** : dans le cadre de l'avancement de grade (promotion interne) d'un employé territorial est accepté à l'unanimité.
- **Pacte métropolitain** : Il regroupe 3 types d'instances :
 1. le conseil métropolitain (123 conseillers)
 2. le bureau (19 vice-présidents + 52 maires)
 3. diverses commissions (appel d'offre, délégation de service public, conception d'aménagements, accessibilité...) ainsi que des commissions thématiques, au nombre de 11.

Différents territoires ont été créés pour exercer ces compétences. Le pacte métropolitain, déjà adopté par le bureau, est accepté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire présente le résultat d'appel d'offres pour la rénovation des deux logements situés au-dessus de la mairie. Le conseil municipal en prend acte et n'émet aucune observation.
- **Devenir de la maison du bourg**, 3 étapes sont à discuter :
 1. le financement (état / département / région, ...),
 2. l'appel à projet afin de trouver des restaurateurs,
 3. les travaux.
- **Recherche d'un restaurateur** : les candidatures seront examinées au regard de plusieurs critères tels que la viabilité du projet, l'expérience et la motivation...
Les contraintes imposées seront l'ouverture sur 5 jours minimum par semaine avec amplitude horaire suffisante, l'aménagement et le maintien des espaces intérieurs et extérieurs, le versement du loyer, la participation à la dynamique du centre bourg.
- Certains points des travaux sont encore à préciser comme le souligne Pierre Lager : le toit, la cave, le puits, le système de chauffage à prévoir...
Le laps de temps risque d'être long avant l'obtention du permis de construire : 7 à 8 mois semble un délai optimiste.

- **Cimetière** : Sylvie Courat annonce que les travaux de réfection du mur, longeant la route, devraient commencer à partir du 15 février. Pour les couvertines, le choix s'est porté sur un beige clair à texture lisse, pour des facilités d'entretien. Un constat d'huissier sera dressé avant le début des travaux.

Une procédure d'informatisation du cimetière a été lancée.

- **Voiries 2021** : 2 projets ont été soumis à Saint Etienne Métropole : la route de Bled et celle de Biesse.

Pour la route de Bled, 3 projets ont été proposés : le rabotage complet pour 220 000 euros, un reprofilage avec purge de certaines zones pour 190 000 euros ou un gravillonnage avec reprise des points sensibles pour 50 000 euros.

Pour la route de Biesse, le reprofilage de toute la zone en créant des espaces de croisement s'élève à 93 000 euros.

- **Collecte des ordures ménagères** : Suite à la réunion avec le service de collecte des ordures ménagères, le maire explique que l'interdiction de marche arrière des camions poubelles pour collecter les ordures ménagères donne lieu à un certain nombre de « points noirs » sur la commune.

Sont concernés les hameaux de Gréziecq, le lotissement du Pont, Geneviecq, le Lac, le Moulin-Vincent, Epizols, la Bâtie, Montfranchal. Les solutions sont étudiées au cas par cas

- Loïc Lager relaie la demande du Cyclo Club de Saint Bonnet d'entretenir les circuits (poteaux, fléchages et chemins) avec quelques modifications à prévoir.
- Le maire remercie l'équipe communication pour la qualité du bulletin municipal.
- Sylvie Courat évoque le règlement d'utilisation de la salle, une réflexion se poursuit pour en améliorer le contrat de location.

19 MARS 2021

DÉLIBÉRATIONS :

- **Approbation du compte administratif et de gestion 2020 : commune M 14 :**

* Fonctionnement :
dépenses = 311 683.73 euros ;
recettes = 447 050.71 euros ;
Résultat de l'exercice : + 135 366.98 euros
Résultat de clôture : + 506 353.60 euros

* Investissement :
dépenses = 62 685.77 euros ;
recettes = 234 573.34 euros
Résultat de l'exercice : + 171 887.57 euros.
Résultat de clôture : + 111 990.37 euros

- **Vote du budget général de la commune 2021** : Le conseil municipal adopte le budget primitif de la commune arrêté comme suit :

* Fonctionnement = 879 626.00 euros
* Investissement = 1 137 969.45 euros.

- **Vote des taux d'imposition 2021 :**

* Taxe foncière bâtie : 15.90% (taux part communale) + 15.30% (taux part départementale) qui compense la suppression de la taxe d'habitation = 31.20 %

* Taxe foncière non bâtie : 49.33%

QUESTIONS DIVERSES :

• Approbation du Rapport prix et Qualité du service Assainissement Collectif et non collectif 2019 : Pour l'assainissement collectif, on dénombre 162 abonnés et au 1/01/2020 la part fixe était de 63 € et la part variable de 1.41 € /mètres cubes. L'assainissement non collectif concerne 148 usagers.

• Autorisation de dépôt d'un permis de construire à M. le maire : Les travaux de restauration de la maison du bourg sont programmés. Le conseil municipal autorise le maire à déposer un permis de construire.

• Tarif encarts publicitaires pour bulletin municipal : Le tarif est fixé à 50 €.

• Avenant plan de formation mutualisé 2018 : Suite à l'épidémie du coronavirus, un avenant est nécessaire pour le proroger jusqu'au 31/08/2021.

• Les travaux de démolition des appartements situés au-dessus de la mairie ont été réalisés. La réhabilitation va commencer.

• Le conseil municipal est informé que la tenue des élections départementales et régionales sont fixées aux dimanches 13 et 20 juin 2021. Elles se dérouleront à la salle socioculturelle et demandent une forte mobilisation pour le déroulement de ces 2 scrutins.

 **capvital**
L'EXPERT DU MAINTIEN À DOMICILE

Vente et location de Matériel Médical / Orthopédie

 **18 Boulevard du Verney**
42380 ST BONNET LE CHATEAU
Tel : 04.77.57.31.08

Les Coquelicots 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
Tel : 04.77.83.94.16

FAX : 04.77.50.33.27 www.capvitalsante.com/stbonnetlechateau

 **EIFFAGE**
ROUTE

17 Boulevard Charles Voisin - BP 96 - 42162 Andrézieux Bouthéon Cedex 2

Tél. : 04.77.55.55.00

TRAVAUX DE VOIRIE - V. R. D.
SOLS INDUSTRIELS ET SOLS SPORTIFS

16 AVRIL 2021

DÉLIBÉRATIONS :

- **Instauration du permis de démolir** : suite à la révision du PLU, il est nécessaire d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble de la commune.
- **Convention Territoriale Globale** : La convention territoriale globale couvre les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement, handicap, accompagnement social. Le conseil municipal approuve le projet de signature avec la CAF de la Loire.
- **Demande de subvention au Conseil Régional et à Saint Etienne Métropole** : dans le cadre du plan « bonus relance » de La Région Auvergne-Rhône Alpes, le conseil municipal sollicite une subvention de 100 000 € pour la création d'un espace restauration et de deux salles socioculturelles. Une même demande est faite auprès de Saint Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance.

Subventions aux associations :

Randonneurs des Sentiers Retrouvés	400,00 €
CFA BTP	180,00 €
IMSE	90,00 €
Total	670,00 €

QUESTIONS DIVERSES :

- Les travaux de rénovation des deux appartements ont débuté.
- Les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin 2021 à la salle socioculturelle.

14 MAI 2021

DÉLIBÉRATIONS :

- **Subvention de fonctionnement école primaire privée St Joseph année 2020/2021** : la participation au coût de scolarité des élèves inscrits à l'école primaire privée St Joseph de St Bonnet le Château s'élève à 954,00€ par enfant. Le montant total est de 15 264,00€ (16 x 954 €).

QUESTIONS DIVERSES

- Les élections départementales et régionales sont fixées au 20 et 27 juin 2021. En raison des conditions sanitaires, elles se tiendront à la salle socioculturelle, route de Crépinge. Pour la tenue des urnes, 6 personnes seront mobilisées sur chaque créneau de 2h30. Le planning d'organisation du tour de rôle est donné pour le déroulement du vote.

- Les containers jaunes de tri sélectif seront mis à disposition de chaque foyer dans le courant du 2ème semestre.
- Le projet d'un City Stade est à l'étude. Les dimensions envisagées sont d'environ 10 mètres par 20 mètres. La réflexion se poursuit quant à l'emplacement vers le terrain de foot.
- Afin de sécuriser l'arrêt de bus, un quai avec accès PMR sera construit au bourg, près de l'abri bus.
- Une journée festive est envisagée. Les associations de la commune proposeront une activité (marche, tournoi de foot, pétanque...). La date reste à fixer.

MICHALON PRODUITS PETROLIERS
La qualité et le service au meilleur prix

Livraison de Fioul, GNR, Gazole, Station-services, Gaz, Boutique, Lavages Rouleaux & Haute-pression, Aspirateur, Gonflage.

**2 Boulevard du Haut-Forez
 42380 Saint Bonnet le Château**

04 77 33 02 52 / 06 86 45 72 68
 Email : michalon1@club-internet.fr
<http://www.facebook.com/StationServicesMichalon>



18 JUIN 2021

DÉLIBÉRATIONS :

- 1. Souscription d'un emprunt pour la rénovation de la maison du bourg :
 Les taux d'intérêts étant avantageux en ce moment, il est paru judicieux de recourir à un emprunt. Ainsi, un montant de 300 000 € sera donc souscrit auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 15 ans au taux de 0.72%.
- **Instauration du permis de démolir** : Suite à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), il est désormais nécessaire, avant de procéder à la

démolition d'un bâti sur l'ensemble du territoire de la commune, de déposer une demande de permis de démolir en mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

- Afin de pouvoir réaliser le raccordement à la fibre d'une maison, sise à Gréniecq, il sera procédé à l'élagage d'arbres situés sur le bien de section de ce hameau.
- Les travaux de rénovation des appartements situés au-dessus de la mairie sont retardés car les entreprises font face à un manque de personnel.

24 SEPTEMBRE 2021

DÉLIBÉRATIONS :

- **Modification du régime Indemnitare** : Un agent communal a bénéficié d'un changement de grade et de cadre d'emploi (suite à une promotion interne). Compte tenu de ces changements de grade et des modifications engendrées sur les cadres d'emploi, il est nécessaire de redélibérer sur les montants et conditions attribués.
- **Convention de dématérialisation des documents d'urbanisme** : A partir du 1er janvier 2022, les décisions individuelles d'urbanisme doivent être transmises de façon dématérialisée à la sous-préfecture. Il est donc nécessaire de signer avec le représentant de l'Etat dans le département un avenant à la convention de télétransmission.
- **Vente tractopelle au SIVOM** : La précédente délibération concernant la vente du tractopelle précisait que son prix initial de 2005 était de 29 900€. En fait, sur l'inventaire communal, il était de 30 085,38€. Rectification sera faite.
- **Adhésion au Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) du SIEL** : c'est une aide à la gestion énergétique des bâtiments avec la mise en œuvre de solutions techniques. Le conseil municipal renouvelle son adhésion.
- **Décision modificative** : Les sommes inscrites à deux lignes budgétaires d'investissement n'étant pas suffisamment créditées, il est nécessaire d'y abonder pour un montant de 20.35€ (éclairage public) et de 318€ pour l'éclairage connecté du stade.
- **Avenant concernant les demandes d'autorisation d'urbanisme** : le service de Saint-Etienne-Métropole instruit les autorisations d'urbanisme, il élargit sa prestation pour le volet accessibilité.

- **Taxe Foncière sur les propriétés bâties** : Jusqu'à présent les nouvelles constructions étaient exonérées de la taxe foncière pendant deux ans. Le conseil municipal vote la limitation de cette exonération à hauteur de 40%.
- **Partenariat avec l'ADMR pour le portage des repas** : Le montant de la subvention est calculé à la hauteur de 1.21€ par habitant, soit 805€ pour 2021. Il a été distribué 193 repas sur la commune en 2020.

QUESTIONS DIVERSES

- Les travaux des appartements de la mairie touchent à leur fin. Ils devraient être disponibles le 1er novembre.
- Les travaux de voirie ont été réalisés pour un montant de 63 330€. La route de Bled a été refaite ainsi que des travaux de point à temps sur la route de Batizols.
- Il n'est pas prévu d'effectuer un deuxième passage pour l'épavage des voies communales pour l'année 2021
- La commémoration du 11 novembre est fixée au dimanche 7 novembre sous réserve de nouvelles conditions sanitaires.
- L'employée chargée du nettoyage des locaux communaux est en arrêt maladie, suite à une intervention chirurgicale. Les adjointes Sylvie COURAT et Marie-Claude PERRIN assureront le nettoyage pendant cette période.
- Les permanences du secrétariat de mairie les premiers samedis de chaque mois seront supprimées à partir de 2022.

26 NOVEMBRE 2021

DÉLIBÉRATIONS :

- **Renouvellement adhésion au service de Système d'Information Géographique WEB GeoLoire 42 :** le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire (SIEL-TE) possède, entre autres, une plateforme SIG permettant de consulter les données cadastrales. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler son adhésion pour une période de 6 ans.
- **Adhésion au SIG (GéoLoire Adresse) :** ce service du SIEL permet l'accès pour la gestion de l'adressage des collectivités et il est gratuit. Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Vente maison 11, rue du Nord :** suite à la demande d'achat des locataires de cette maison, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de céder cet immeuble au prix de 59 000€.
- **Convention SIDR (Syndicat Intercommunal Des Rives) :** la Caisse d'Allocations Familiales demande d'établir une convention territoriale globale. Afin de porter ce dispositif, il est nécessaire de signer cette convention. Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Demande de subvention enveloppe de solidarité 2022 :** le Conseil Départemental de la Loire offre une possibilité de subvention dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2022 dont le montant maximum est de 7 000 €. Le conseil municipal sollicite cette subvention pour les travaux suivants :
 1. Mise en place d'un paratonnerre dans le clocher.
 2. Achat et pose d'une armoire forte anti-feu et anti-effraction à la mairie.
 3. Travaux de peinture dans le hall d'entrée et la montée d'escalier de la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- **Aménagement de la traversée du Bourg :** Suite à une pétition des riverains face à des excès de vitesse dans le bourg, la pose de ralentisseurs et de quilles de rétrécissement de la chaussée est envisagée. Une concertation sera organisée avec les riverains.

17 DÉCEMBRE 2021

DÉLIBÉRATIONS :

- **Convention centre de loisirs vacances de Saint-Maurice-en-Gourgois :** pour permettre aux jeunes de fréquenter le centre de loisirs vacances de Saint-Maurice-en-Gourgois pendant les vacances scolaires, il est nécessaire d'établir une convention. Le tarif journée est de 22€.
- **Application des 1607 heures dans la collectivité :** La durée légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures. Dans le respect de celle-ci, les services seront soumis à effectuer au prorata de leur temps de service 7 heures de travail supplémentaire correspondant au lundi de Pentecôte. Pour l'adjoint administratif : 5h36min, pour le technicien territorial : 3.5 heures et pour l'adjoint technique : 1h24 min.
- **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif et non collectif 2020 :** le conseil municipal prend connaissance et acte le rapport établi par Saint-Etienne métropole.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Problème de vitesse dans la traversée du bourg :** Suite à une pétition des habitants du bourg se plaignant des excès de vitesse de certains automobilistes, des solutions d'aménagement seront présentées lors de la réunion publique du 14 janvier 2022 à 18h30 à la salle communale.
- **Cérémonie des vœux :** Suite à la reprise de l'épidémie de Covid 19, la cérémonie des vœux est annulée.
- **SIEL-TE (Syndicat intercommunal d'Electricité de la Loire- Territoire d'Energie) :** Le rapport d'activités du Syndicat pour l'année 2021 a été présenté.

AU FIL DES INFOS



THIERRY & GAUTIER MAGAUD
ARCHITECTES

AGENCE: 2-500 boulevard de la République - 42000 Saint-Etienne
TEL: 04 77 12 37 70

MAIL: contact@magaud-archi.fr
SIRET: 881 082 068 01 093

THIERRY: 06 97 55 35 57 / 04 77 12 37 70
GAUTIER: 06 94 17 93 33 / 04 77 12 37 70

Au cœur de la Loire,
la jolie marque française de portage et de soins biologiques
lance ses premiers ateliers destinés aux futurs et jeunes parents.

Engagée depuis 15 ans dans la fabrication locale, durable et éthique de produits dédiés aux bébés et aux jeunes familles, **Séverine Martial**, fondatrice de **NÉOBULLE**, a longtemps accompagné les parents autour de l'allaitement, du portage et des massages bébé. Il était donc naturel que la marque propose de véritables services complémentaires sous forme d'ateliers spécial périnatalité & bien-être.

Au programme :

- **Massage femme enceinte** : une petite bulle de douceur pour la future maman et son bébé, réalisée sous la forme d'un massage traditionnel indien.
- **Réflexologie plantaire pour bébé** : une douce parenthèse pour apprendre aux parents à soulager certains maux de leur tout-petit, tels que les régurgitations, les poussées dentaires ou les troubles émotionnels...
- **Atelier Yoga post/prénatal** : un moment pour se retrouver, se détendre, grâce à la pratique de postures adaptées, de techniques de respirations, de méditation...
- **Initiation au portage physiologique** : bercé pendant 9 mois dans le ventre de sa maman, le portage est un moyen de poursuivre la continuité de la vie intra utérine: sécurité, mouvements, chaleur, réconfort, voix, odeur... nombreux sont les bienfaits qui participent au développement de bébé et au lien d'attachement entre le bébé et ses parents ! L'atelier de portage permet de découvrir les solutions qui existent, apprendre à les utiliser de façon sécuritaire, connaître les bases du portage physiologique et accompagner le parent dans son projet en fonction de ses besoins.
- **Apprendre à masser bébé** : propice à la détente et aux échanges entre bébé et ses parents. C'est aussi l'occasion de rencontrer d'autres parents, échanger sur des thématiques (coliques, sommeil...)



Et aussi quelques rendez-vous mensuels et gratuits : Les rencontres de l'allaitement, les cafés parents...

Pour tous renseignements sur les dates, tarifs et possibilités de rendez-vous:

Karen BONNIER : 07 71 21 41 50

Louise FURNON : 04 77 50 88 27 (portage seulement)

Plus d'infos sur : www.neobulle.fr

ATELIERS NÉOBULLE Rue des Serruriers 42 380 Saint Bonnet Le Château 04 77 50 88 27

Service de presse NÉOBULLE :

La Tosc'Anne Team : Anne ou Jean 06 45 55 79 22 - [toscanne@toscanne.com](mailto:toscane@toscanne.com)

NOUVELLES SANCTIONS

Dépôts sauvages de déchets

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a modifié [l'article L 541-3](#) du code de l'environnement.

Dès que le producteur ou le détenteur initial de ces déchets est identifié, le maire, ou le président du groupement de collectivités (art. L 5211-9-2 du CGCT), l'avise des faits qui lui sont reprochés ainsi que des sanctions qu'il encourt et, après l'avoir informé de la possibilité de présenter ses observations, écrites ou orales, dans un délai de 10 jours, peut lui ordonner le paiement d'une amende au plus égale à 15 000 € et le mettre en demeure d'effectuer les opérations nécessaires au respect de cette réglementation dans un délai déterminé.

La loi du 10 février 2020 précitée a réduit le délai de mise en œuvre qui était d'un mois à 10 jours et l'amende de 15 000 € peut désormais être appliquée dès ce stade.

Si la personne n'obtempère pas à la mise en demeure qui peut s'ensuivre, d'autres sanctions, édictées par le même article L 541-3, pourront alors être aussi appliquées (astreinte, exécution de d'office avec consignation des sommes nécessaires auprès du comptable).

Les amendes administratives et l'astreinte journalière imposées en application de l'article L 541-3 sont recouvrées au bénéfice de la commune ou du groupement.

- JO Sénat, 27.08.2020, [question n° 17527](#), p. 3828

NDLR : la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement a autorisé le recours à la vidéoprotection dans la lutte contre l'abandon de déchets.



TOUS SOLIDAIRES

L'association
«Un Grand Pas pour Maël»



Maël, arrière petit fils de Clo CORNET, né le 26 Mars 2019 est atteint de leucomalacie périventriculaire. Ces lésions du cerveau touchent 10% des grands prématurés et sont associées à des problèmes de motricité, à des retards psychomoteurs importants, des difficultés à parler ou des problèmes de vision.

Maël porte des atèles pour ses chevilles et possède plusieurs appareillages. Il subit également des injections de toxines botuliques tous les 6 mois pour réduire la spasticité qui touche ses 4 membres.

L'association UN GRAND PAS POUR MAËL a été créée pour lui venir en aide (soins, matériels, opération SDR...) et le soutenir. Elle organisera le samedi 16 Avril une marche au départ de la salle des fêtes de Saint Nizier de Fornas.

Merci d'avance pour votre participation et votre générosité !

Site internet : un-grand-pas-pour-mael.hubside.fr

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100075372892672>

VACCINATION DES PERSONNES DE 75 ANS ET PLUS

Organisation de la vaccination

Les 25 mars et 22 avril 2021 ont été les deux matinées consacrées à la vaccination des Aînés de notre commune.

En effet à la demande de l'Agence Régionale de Santé, la municipalité a été sollicitée pour entreprendre une campagne de vaccination pour toutes les personnes de 75 ans et plus. Ainsi, après concertation, le CCAS a été mandaté pour organiser cette opération vaccination. Nous avons donc contacté les personnes concernées, et en fonction de leur volonté à se faire vacciner ou non, nous avons mis en place le transport et le planning dédiés. Nous avons accompagné

12 volontaires à la vaccination sur le site de Montbrison. Après avoir reçu leurs doses, une petite collation préparée par les accompagnants, les a réconforté. Puis nous avons pris le chemin du retour sur



Saint Nizier. Nous pensons que l'ensemble des personnes a été satisfait de l'organisation, car les membres du CCAS ont été chaleureusement remerciés à l'issue des deux matinées.

Gaël Perdriau, maire de St Etienne et président de la Métropole en visite sur la commune

Rencontre Mairie - SEM

En fin de semaine dernière, Gilbert Soulier avec les adjoints a eu le plaisir d'accueillir Gaël Perdriau dans la commune afin de présenter les futurs projets de l'équipe municipale.

Gaël Perdriau a décliné dernièrement le plan de relance économique de Métropole en direction des 53 communes du territoire dont Saint-Nizier-de-Fornas fait partie.

Une enveloppe de 70 millions d'euros a été débloquée pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023. Ce plan se décompose en 3 volets de 53, 10 et 7 millions d'euros.

Pour le 1^{er} volet, la commune pourra bénéficier de subventions pour 3 projets communaux. Le montant accordé sera au maximum de 50% de la part communale restant à charge.



Pour le 2^{ème} volet concernant la voirie, la commune bénéficiera du doublement de l'enveloppe voirie pour une année.

Pour le 3^{ème} volet concernant les ouvrages d'art, un pont situé sur la commune sera entièrement restauré.

Gilbert Soulier soulignera la bonne entente qu'il règne avec le Président de la Métropole. Une aide et un soutien pour nos communes rurales qui se sentent moins seules.



DES DISCOURS RICHES DE VALEURS, UN RENDEZ-VOUS AVEC L'HISTOIRE

Commémorations du 8 mai & du 11 novembre

Le samedi 08 mai c'est sous le soleil mais avec les contraintes sanitaires qu'a eu lieu le traditionnel rassemblement autour du monument aux morts. Ainsi quelques membres du Conseil ont symboliquement posé une gerbe de fleurs et marqué une minute de silence en mémoire aux soldats morts aux combats

Quelques mois plus tard, dimanche 07 novembre, avec des contraintes sanitaires beaucoup moins restrictives, la France avait de nouveau rendez-vous avec son histoire. Profitant de la venue à l'église ce matin des sœurs trinitaires de Valence sous la conduite du père Aloïs, la commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale s'est tenue à 11h30, à l'issue de la messe. C'est donc en présence des pompiers de St Bonnet St Nizier, de la FNACA et du souvenir français, des élus, des maires voisins que les Nizierois de toutes générations se sont retrouvés pour vivre ensemble ce moment fort empreint de solennité et d'émotion.

Tour à tour, Gilbert Soulier, maire de Saint Nizier, Dino Cinieri député, Sylvie Bonnet et Éric Lardon conseillers départementaux et Bernard Fournier, sénateur se sont

succédés et ont rendu un hommage vibrant aux victimes de la guerre, à ceux qui y ont péri comme à ceux qui ont été mobilisés et se sont engagés pour la France.

Dans le contexte d'une épidémie mondiale qui nous contraint sans cesse à nous adapter, dans un monde encore marqué par la guerre et la violence, ils ont prononcé des discours riches de valeurs, nous invitant à nous souvenir des conditions de vie des soldats et de la volonté de notre pays. Ce fut ainsi l'occasion de rappeler le devoir de mémoire, afin que les enfants soient informés de leur passé, afin que les anciens qui se sont battus pour rester libres de leur destin ne l'aient pas fait en vain.

A cette occasion, la gerbe de fleurs honorant nos soldats a été déposée par un groupe de 7 enfants de la commune.

Un moment solennel qui a permis à la fois d'honorer nos morts et de rappeler le sens des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.



**UN GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL
AU SERVICE DES AGRICULTEURS**

AGRICULTURE GIEE, un collectif engagé



Le GIEE est un groupement d'intérêt économique et environnemental, un collectif d'agriculteurs qui s'engagent ensemble dans un projet pluriannuel de modifications ou de consolidations de leurs pratiques d'exploitation.

Lors d'une réunion à l'entrepôt de la CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole) au lieu-dit « Le Bois Montcel » des partenaires ont présenté ce nouveau projet. L'échange s'est poursuivi dans la salle socioculturelle.

CUMA ET GIEE : UNE ENTRAIDE AGRICOLE

Ce collectif spécialement conçu pour les agriculteurs permet de développer l'agroécologie (préserver les ressources naturelles en utilisant au maximum la nature comme facteur de production). De cette approche agroécologique découle un ensemble de pratiques que chaque adhérent conçoit et développe en fonction des spécificités de son territoire et de la nature de son exploitation.

LE RÔLE DU GIEE : TRAVAILLER SUR PLUSIEURS AXES

Accompagner les agriculteurs, proposer des formations, équilibrer les rations d'alimentation du cheptel, utiliser le matériel de la CUMA, partager le risque sur l'investissement et l'expérimentation, observer, apprendre à analyser ensemble, organiser le travail pour une meilleure qualité de vie, découvrir les pratiques de chacun, aider et conseiller, un outil très important pour l'installation des jeunes agriculteurs qui l'ont souligné lors de leurs échanges : « sans la CUMA, je n'aurais pas pu m'installer ».

Il y a plusieurs façons de faire de l'agroécologie sur les fermes et le réseau CUMA est là pour donner les moyens de faire évoluer les pratiques. Une approche agricole dont les agriculteurs bio sont les meilleurs représentants. Une réussite pour cette mise en place de mécanisation performante.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Élections des 20 et 27 juin 2021



Les deux dimanches de juin se sont tenues les élections départementales et régionales.

L'organisation de deux scrutins simultanés et les conditions sanitaires en vigueur nous ont contraints à déplacer le bureau de vote habituel, de la mairie à la salle socioculturelle.

Pour faciliter les opérations, un parcours avait été installé : vote pour les départementales, puis celui des régionales.

Les élus municipaux avec quelques membres du CCAS ont tenu les deux bureaux. La mobilisation de toutes ces personnes a permis d'assurer un bon déroulement des opérations électorales. Pour permettre le dépouillement simultané des deux scrutins, des bénévoles ont accepté de remplir le rôle de scrutateurs, un grand merci à tous.



QUELQUES NOUVELLES

Club de l'amitié

Le 20 juillet 2021, le club de l'Amitié de St Nizier ouvre enfin ses portes aux adhérents impatients de retrouver les parties de cartes et de scrabble du mardi après-midi.

Nous espérons terminer l'année avec le repas de Noël le 11 décembre au restaurant l'Entracte et un goûter bûches de Noël le 21 décembre.

Les membres du bureau vous souhaitent un joyeux Noël et tous leurs vœux de Santé et Bonheur pour l'année 2022.

Rendez-vous en janvier pour l'assemblée générale.

Adrienne

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE PRÉSENTE UNE SAINTE GESTION

ACCA

Dimanche matin, la salle socioculturelle accueillait les sociétaires de la chasse, en présence de Marie-Claude Perrin, adjointe à la mairie, représentant le maire Gilbert Soulier. Bertrand Faure ouvrait l'assemblée générale en présentant les comptes rendus moral et financier qui montrent une saine gestion. Une minute de silence a été respectée suite au décès subit de leur camarade Paul Chomette, qui a quitté ses amis chasseurs en ce début d'année, au retour d'une partie de chasse.

La société compte cinquante-quatre adhérents dont deux nouveaux : Christine Chevalier et Christophe Veyssère.

Le bureau est reconduit dans son intégralité :

- président : Bertrand Faure
- président adjoint : Raymond Quioc
- secrétaire : Alain Beraud
- secrétaire adjoint : Maxime Brouillat
- trésoriers : Alain Charet et Jean-Yves Fougerousse

Les cartes de sociétaires seront remises le dimanche 25 juillet de 9 à 12 heures au local de la chasse.



Le bureau avec le président Bertrand Faure, 1^{er} à gauche.
Photo Progrès / Marc BROUILLAT

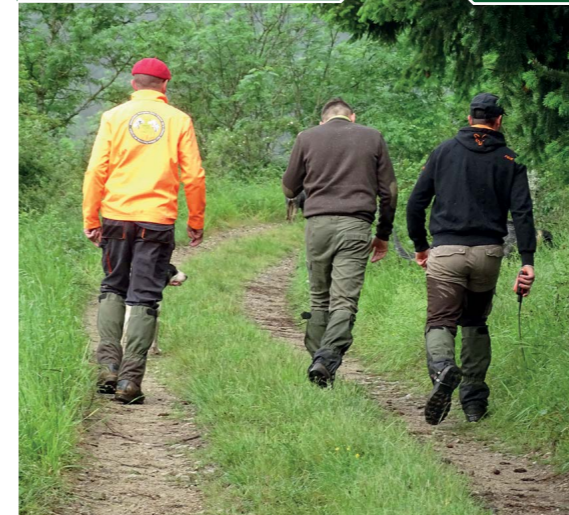


	Pharmacie de la Porte d'Auvergne Sophie & Olivier ROZAIRE 2, place du grand Faubourg 42.380 St Bonnet le Château Email : pharmacieportedauvergne@gmail.com Tel : 04-77-50-09-72 Fax : 04-77-50-12-65 www.pharmacieclaportedauvergne.fr
	> Location de matériel Médical > Téléphones Doro > Bas et Collants > Livraison de lits médicalisés > Homéopathie > Orthopédie sur mesure > Aromathérapie > Laits Maternisés

LA CHASSE , UN APPUI AUX COLLECTIVITÉS

Chaque commune ou presque recense au moins une association de chasse dont les membres sont des interlocuteurs privilégiés des collectivités pour de nombreuses problématiques rencontrées par les élus locaux.

9 600 CHASSEURS
900 ASSOCIATIONS DE CHASSE
130 PIÉGEURS



RÉGULATION DES ESPÈCES

D'une façon générale, les chasseurs ont un rôle prépondérant dans la régulation des espèces même si ce n'est pas la seule finalité du chasseur. Les mairies sont souvent sollicitées par leurs administrés face à la prolifération de certaines espèces qui peuvent occasionner des dégâts. C'est le cas du ragondin, espèce dite invasive, qui pose des soucis sur les berges, mais aussi sur les habitats des zones humides type roselière. D'autres espèces occasionnent des désagréments sur les bâtiments publics par leurs déjections tels que les pigeons de clocher ou les corbeaux freux ou encore les fouines dans les combles. Elles font naturellement appel aux chasseurs ou aux piégeurs locaux pour réguler ces animaux responsables de dégâts.

CONNAISSANCE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les chasseurs ont une très bonne connaissance de leur territoire (présence d'espèces, localisation et utilisation de l'espace par la faune, problèmes d'incivilités...). En lien avec les exploitants agricoles, ce sont des acteurs auprès des collectivités pour aménager le territoire différemment et reconstituer le bocage. Ils sont acteurs dans les projets de plantation de haies (près de 15 km/ an à l'échelle départementale) et dans la réhabilitation de mares. Ces habitats sont favorables à de nombreuses espèces et contribuent à la sauvegarde voire au développement de la biodiversité. Ils implantent également, toujours avec les agriculteurs, des cultures favorables à la faune. Ils peuvent aussi accompagner une collectivité dans l'acquisition de terrains via leur Fondation Nationale si d'un point de vue conservation des habitats, cela se justifie.



250 HA DE CULTURES IMPLANTÉS POUR LA FAUNE SAUVAGE / AN
150 KM DE HAIES PLANTÉS DEPUIS 2000
120 MARES RESTAURÉES PAR AN
3 400H/AN POUR SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA FAUNE
10 000 PERSONNES SENSIBILISÉES À L'ENVIRONNEMENT / AN



INNOVATION RÉUSSIE POUR LES J.A.

Jeunes Agriculteurs

Suite à la pandémie, les jeunes agriculteurs du secteur de St Bonnet le Château ont dû mettre en veille leurs activités (repas, concours de coinche). Ils ont donc innové en proposant une vente à emporter de burgers composés uniquement de produits locaux. Celle-ci s'est déroulée sur le parking de l'ancienne gare de St Bonnet le Château et elle a connu un très vif succès avec la commande de 350 repas et n'a pu satisfaire la demande de plus de 200 autres.

Le pain a été fourni par la boulangerie Moulin-Melou de St-Bonnet, les légumes (salade et pommes de terre) de leurs propres exploitations, la viande et le fromage de St-Nizier, les yaourts de St-Maurice.

Le député Dino Cinieri, sa suppléante Sylvie Bonnet, les maires de St-Bonnet et St Nizier sont allés à leur rencontre à l'issue de leur vente et ils se sont retrouvés à la ferme du GAEC des Balcons du Forez à St Nizier. Les élus ont souhaité ainsi apporter tout leur soutien, chacun à leur niveau : local, régional et national. Ces jeunes agriculteurs avec leur enthousiasme, leur dynamisme représentent l'avenir du secteur agricole pour le territoire. Un grand bravo et merci à eux tous.

“ Avec la commande de 350 repas, nous n'avons pu satisfaire la demande de plus de 200 autres !



Repas des Anciens

UNE DÉCISION COLLÉGIALE A PERMIS SON MAINTIEN

De nombreuses communes ont fait le choix de reporter une nouvelle fois le repas des anciens. A St Nizier, c'est une décision collégiale du CCAS qui a permis son maintien.

Il faut dire que les indicateurs mesurant l'évolution de la COVID 19 au jour le jour n'étaient pas encore au rouge en ce dernier samedi de novembre.

Ainsi, grâce au pass sanitaire et aux gestes barrières, cette manifestation tant attendue par grand nombre de

personnes de plus de 65 ans s'est tenue à la salle socio-culturelle.

Le repas très copieux a été préparé par le traiteur local Pierre BEAUVIRONNET.

Quelques chansons, pas de danse et petits jeux ont agrémentés cette fin d'après-midi festive de fin novembre.



... et distribution des colis !

Pour les personnes de plus de 75 ans n'ayant pas pu assister à ce repas, des colis ont été confectionnés et distribués le 18 décembre, juste avant Noël.

Certains d'entre eux ont même été donnés aux personnes de notre commune hospitalisées à St Bonnet.

Des moments d'échanges et de convivialité qui a de nombreux endroit permettent de briser la solitude l'espace d'un moment.



St Nizier : Raviver notre vocation

RETOUR AUX SOURCES

Revenir aux sources renforce notre vocation trinitaire et ravive notre désir d'être « Témoins de l'Amour de Dieu ». Cela a fait du bien à toutes les sœurs pèlerines de ce jour ainsi qu'à tous les chrétiens de St Nizier.

Nous avons organisé ce pèlerinage dans le cadre de la formation à la profession perpétuelle des sœurs junioristes malgaches mais aussi pour nos sœurs qui ne connaissaient pas encore ce lieu.

Célébration eucharistique, visite des lieux où nos premières sœurs ont vécu et travaillé : joie pour nos sœurs junioristes et joie pour nos sœurs de Pont de Beauvoisin et de Lyon de découvrir ce lieu ou de le revisiter. Notre pèlerinage a rempli nos cœurs d'action de grâce pour l'appel de Dieu et pour nos premières sœurs qui nous ont laissé un héritage spirituel.

Après la belle célébration eucharistique, nous nous sommes rassemblés sur la place : la mairie a organisé

la cérémonie du 11 novembre en l'honneur de ceux qui ont donné leur vie pour leur patrie et pour la paix dans le monde : discours des autorités par M. Gilbert SOULIER, Maire, Mme Sylvie BONNET, Conseillère départementale, M. Bernard FOURNIER, Sénateur, M. Dino CINERI, Député. A travers leurs discours, nous avons éprouvé une profonde reconnaissance : ils ont contribué à la construction d'un monde meilleur.

Nous avons chanté, devant le monument des soldats « la paix, elle aura ton visage, la paix elle aura tous les âges... ».

Avec le pape Paul VI, nous disons : « Plus jamais la guerre... »

Notre pèlerinage a renforcé nos liens avec les Nizierois et a permis de vivre la fraternité.

Sr Régina



L'AMICALE

des sapeurs-pompiers

Le centre de secours St Bonnet-St Nizier sous le commandement du capitaine Christian Colombet compte également une amicale présidée par Philippe Ballat. Cette association permet de resserrer les liens amicaux entre les sapeurs-pompiers mais aussi avec ses vétérans. Elle vient en aide à un pompier volontaire en difficulté. Mais aussi, ne pas oublier les compagnes restant dans l'ombre pour les fêtes de fin d'année ou la fête des mères et en y associant les enfants pour Noël.

Cette rencontre avec l'amicale s'est déroulée en la présence des maires de St Bonnet et de St Nizier.

L'année 2020 a vu l'arrêt des activités qui génèrent des rentrées d'argent pour servir son but d'entraide. Cette année, seule la distribution des calendriers a eu lieu et bien souvent ils ont été déposés dans les boîtes à lettres. Il est à noter que chaque retour de don était accompagné de messages émouvants.

On ne redira jamais assez combien la mission des sapeurs-pompiers, comme celle exercée auparavant par les vétérans, est indispensable pour porter secours à la population se trouvant en détresse. Un grand merci à eux.

Canaldog
Chiens et chats en bonne compagnie

Service de livraisons proposé par un spécialiste de la nutrition et accessoires pour Chiens et Chats

Aliment Chien qualité premium dès 26,95€ les 15kg

Une sélection de produits super premium adaptés pour les plus exigeants

Alimentation et Accessoires

À bientôt

06 14 09 69 81
www.canaldog.com

Ets GENEVRIER
Concessionnaire DEUTZ FAHR

104 Route de la Margée - 42380 SAINT NIZIER DE FORNAS
Tél : 04 77 50 08 10 - Fax : 04 77 50 06 21 - mail : sarl.genevrier@wanadoo.fr

S.a.r.l. **VALADIER** Matériel Agricole
Motoculture - Quad - Réparation - Vente Toutes Marques

Valinches - Gromelet
42380 L'URIECQ
Tél./Fax 04.77.50.11.17



RELAIS SOLIDAIRE DE COURSE À PIED DE 190 KM

Défi solidaire pour les jumelles de Saugues



Les jumelles Lou et Elena sont nées le 11 juin 2020. Depuis le 11 octobre, jour où une leucémie aiguë a été diagnostiquée, elles se battent contre la maladie au CHU Estaing de Clermont-Ferrand. En dernier recours, un très coûteux traitement expérimental américain est envisagé à Paris.

Des Niziérois ont participé à un relais solidaire de course à pied de 190 km. Le flambeau est ainsi passé de village en village avec plein de ferveur.

Des urnes pour recueillir des dons afin de venir en aide aux parents de Lou et Elena ont été mis à disposition des mairies et commerces. Un chèque de 35 025 € a été remis au terme de ce magnifique relais.



ÉTABLIR UN LIEN ENTRE LES HABITANTS DE LA COMMUNE ET LA GENDARMERIE

Réunion participation citoyenne

L'épidémie de la COVID n'avait pas permis la tenue de la réunion des personnes inscrites à la participation citoyenne.

Elle s'est déroulée fin septembre en présence du major Marc CHAUMET, commandant de la communauté de brigades de St-Bonnet-St-Jean.

La participation citoyenne permet d'établir un lien entre les habitants de la commune et la gendarmerie afin de lutter contre les incivilités (dégradations) et les atteintes aux biens (cambriolages, vols de véhicule).

Le bilan sur les 9 premiers mois de 2021 est : deux cambriolages, un vol de véhicule et une dégradation. Restons toujours vigilants.



FP Frédéric Pitavy
TRAVAUX PUBLICS
 06 15 68 56 09
 fredericpitavy@gmail.com
 590 Route de Gréziecq
 42380 St Nizier de Fornas

Monistrol-sur-Loire / St-Paul-en-Chalençon / Montbrison
HAUFFAGE ANITAIRE LOMBERIE
esp
 Frédéric TABARD
 06 82 27 16 16
 csplomberie@laposte.net

Jean-Yves Porte
Travaux publics & Transports
 ZA Le Moulin du Mas - 42380 LA TOURETTE
 TEL : 04-77-50-07-51- Fax : 04-77-50-73-36
 Mail : contact@jyporte.fr



Ambre, Cassou et Fanny



Les U9



L'équipe Loisir joue au profit d'Octobre Rose



Equipe féminine



Les mamans souvent présentent pour aider

USSF : Le mot du président



Arrivé à la tête du club pour la saison 2019-2020 avec énormément d'ambition pour notre club, j'ai été rapidement confronté aux aléas de la crise sanitaire. En effet, outre l'annulation de nombreuses manifestations qui a eu des répercussions financières sérieuses, la suspension des matchs nous aura impacté côté sportif, et il aura fallu travailler dur avec nos coachs, tout cet été, pour mobiliser suffisamment de joueurs pour créer une équipe « séniors ». Heureusement pour les autres catégories, Féminines, Jeunes et Loisirs, les effectifs sont stables.

J'ai la chance d'être entouré de dirigeants actifs et dynamiques, ce qui nous a permis de rapidement relever la tête, pour préparer au mieux cette saison sportive :

Notre volonté pour cette nouvelle saison, est de vous proposer toujours autant de manifestations : la vente de saucisses, le loto, le concours de pétanque, la soirée du foot et enfin le tournoi de l'ascension, pour lequel nous réfléchissons à une formule plus « intimiste », pouvant intégrer toutes les catégories de notre club. Nous avons déjà hâte de pouvoir partager à nouveau ces moments avec vous.

A Saint-Nizier, nous avons la chance de collaborer avec une municipalité qui soutient les associations et le sport, ainsi cette année la mairie s'est employée à la réfection des sols des vestiaires sportifs.

Le football est un sport véhiculant de nombreuses valeurs, solidarité, courage, dépassement de soi, convivialité. Nous continuerons avec l'ensemble des dirigeants et entraîneurs à maintenir cet état d'esprit au sein du club.

Nous souhaitons vivre cette saison pleinement avec vous, grâce à tous nos éducateurs qui s'emploient à la progression de nos joueurs, grâce à tous nos bénévoles qui travaillent dans l'ombre, grâce à nos fidèles supporters présents par tous temps, grâce aux parents qui nous accompagnent tout au long de la saison, et grâce au soutien de nos partenaires et des municipalités.

Je profite de cette tribune pour tous vous remercier de participer à la réussite de nos projets.

Tout simplement, que cette saison vous apporte de la joie !

*Bien sportivement
Thomas Jérôme
Président du club*



L'USSF (Union Sportive Sud Forézienne) anime l'activité sportive du football sur les communes de St Bonnet le Château, La Tourette et St Nizier de Fornas.

Trois communes, quatre stades. Jérôme Thomas, le président de l'USSF, a rencontré les trois maires des municipalités concernées. Les communes apportent leur soutien au club en prenant en charge le matériel nécessaire et l'entretien des terrains.



C'est officiel, la saison footballistique est bien terminée et déclarée « blanche » par les autorités. Cela n'empêche pas le club de l'USSF d'asseoir ses projets d'amélioration des équipements sportifs. C'est dans ce sens que le président de l'association, Jérôme Thomas était reçu par le Maire et des élus de St Nizier de Fornas. La commune avait déjà projeté nombre de réparations, notamment dans les vestiaires. Ainsi le remplacement des radiateurs, le changement des volets et la réfection du sol étaient déjà actées. A cela Mr Thomas demande si la commune, via le Sivom, pouvait installer du grillage sous la main courante, ce dernier étant financé par le club. Il en est de même pour l'installation de brosse à chaussures. « En ces temps moroses il est bon de se savoir soutenu par les municipalités, et ici, nos projets sont toujours reçus avec enthousiasme. Cela nous aide à nous projeter dans un avenir que l'on espère plus clément ! » conclut le président du foot.

DE BONNES SAUCISSES D'HERBE ET DE VIANDE

En ce début d'année 2021, la pandémie du coronavirus imposait encore beaucoup de restrictions. Les rencontres de football ne pouvaient se dérouler normalement et la buvette n'avait pas l'autorisation d'ouvrir.

Ainsi, les recettes attendues n'étaient plus là, mais pour l'association sportive un certain nombre de

charges demeuraient.

Ainsi, Julien FRERY a eu l'idée de proposer une vente à emporter de saucisses d'herbe et de viande. Le président Jérôme THOMAS et son équipe se sont mobilisés pour organiser cet événement à la salle socioculturelle mise à la disposition du club de foot.

Ce ne sont pas moins de 200kg de saucisses d'herbe et autant de saucisses de viande qui ont été faites. On ne peut que se féliciter de cette belle opération qui a connu un franc succès et qui a régalé les papilles des acheteurs.



L'USSF en chiffres :

3 COMMUNES - 4 SITES - 150 LICENCIÉS - 18 BÉNÉVOLES - 11 ÉQUIPES

TRAVAUX



Les travaux de goudronnage ont concerné la Route de Bled. La patte d'oie en partant du bourg a été reprise en bitume, puis le reste de la voie a été recouverte d'un bi-couche.

Dans le courant juin, une extension du réseau d'eaux pluviales du bourg sud a été réalisée. Cela a permis de réguler l'écoulement en cas de fortes précipitations qui débordant du fossé se déversait sur la route, entraînant terre et cailloux. L'efficacité de cet aménagement a été vérifiée lors de l'orage du 18 septembre.

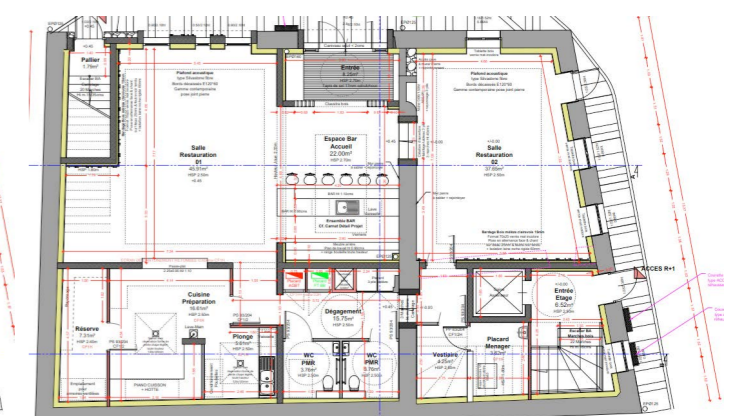
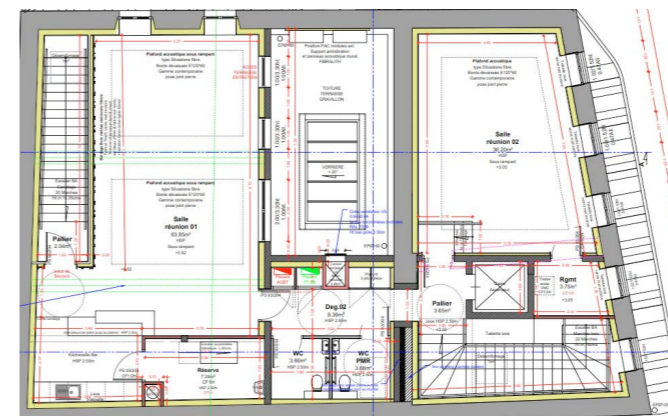
La préparation du chantier de goudronnage (fossés et délimitation) a été faite par les employés du SIVOM.

Il a été fait une couche de point à temps automatique (PATA) sur la Route de Batizols afin de protéger la chaussée des fissures qui apparaissent.

Le coût des travaux est de 62 312, 02€ TTC.



Création d'un restaurant et d'un espace socioculturel



Dans de nombreux villages ruraux, les maisons inhabitées aux volets clos se multiplient.

Chez nous, à St Nizier, la maison située en face du Monument aux Morts n'échappe pas à cette règle.

Ainsi, il y a 3 ans, lorsque le propriétaire a pris la décision de s'en séparer, la Municipalité a saisi l'occasion pour acquérir ce bien.

Depuis, après une réflexion mûrie, le projet de rénovation du bâtiment consistera à créer au rez-de-chaussée un restaurant et à l'étage deux salles de réunion.

Pourquoi ce choix ?

D'une part, le dernier café-restaurant a fermé il y a déjà quelques mois et d'autre part, la mise en accessibilité de la salle communale, par la création d'un ascenseur extérieur n'avait pas été autorisée par l'architecte des Bâtiments de France rendant l'actuelle petite salle des fêtes peu utilisable.

De plus, nous avons sollicité M. BADEL Prosper d'acquérir la licence d'exploitation dont la mise en vente aux enchères intéressait un restaurateur de Haute Savoie. Enfin, malgré la crise du COVID, on se rend compte que la demande en matière de restauration est importante dans notre région alors que l'offre elle, reste réduite.

Par ailleurs, la faisabilité de ce projet de restauration a été étudiée par la chambre de Commerce et d'Industrie qui l'a validé. La création d'un espace socioculturel permet de mettre à disposition deux salles en accessibilité et répondant aux normes actuelles (accessibilité, isolation thermique, équipements numériques, etc ...).

Les deux projets conjugués permettront de mettre à disposition des salles toutes équipées aux niziérois mais aussi à des professionnels qui pourront profiter de salle de réunion ultra moderne et également bénéficier d'un restaurant au niveau inférieur.

Des travaux pour la sécurité des personnes

Le bien-être de chacun est naturellement le bien vivre ensemble. Malheureusement, les aléas de la vie font que la maladie ou l'accident, viennent perturber notre vie. Dans ces moments-là, l'intervention médicale peut devenir urgente et vitale. Le conseil municipal a donc décidé d'investir pour la sécurité des personnes.



Pose d'un défibrillateur : Le site retenu est celui de la salle socioculturelle. Le défibrillateur est posé sous le haut-vent, à l'extérieur de la salle afin que son accès et son utilisation soient possibles à tout moment.



Installation d'une solution connectée d'éclairage automatique du stade au profit des moyens de secours hélicoptéré : Sur le plan médical, le bénéfice attendu d'une intervention médicale hélicoptérée porte sur la qualité et la sécurité des soins d'urgence. Le transport hélicoptéré bénéficie d'une sécurité de haut niveau et le confort du patient est lié à la réduction des vibrations à bord de l'hélicoptère. De plus, il permet de réduire considérablement le délai d'accès aux urgences. Ainsi, en véhicule il faut 30 minutes de Saint-Etienne à Saint-Nizier, en hélicoptère 7 minutes.

Pour l'utilisation de l'hélicoptère, la condition exclusive est l'éclairage du lieu de posé nocturne. Un coffret communicant a été installé sur le mât d'éclairage. Il permet à distance à l'équipe du SAMU 42 d'éclairer ou d'éteindre le stade. Muni d'une caméra, il est possible de visionner la pelouse. La station météo donne toutes les indications atmosphériques pour un atterrissage le plus sécurisé de l'hélicoptère.



Visite annuelle pour l'entretien des cloches

Comme dans tous les villages ruraux de France, la vie des habitants est rythmée par la sonnerie des cloches. Pour Saint-Nizier, elles retentissent chaque jour pour l'Angelus (7heures, 12heures et 19heures). Elles accompagnent les célébrations religieuses mais aussi les événements heureux et malheureux. Depuis 1905, la commune est propriétaire de l'église, l'entretien, la préservation et la mise en valeur du patrimoine lui incombent. Ainsi, la visite annuelle pour la maintenance a été réalisée par l'entreprise PACCARD en compagnie de Monique SAILLANT, bénévole très efficace, qui assure le gardiennage de l'église.

PLATRERIE-PEINTURE
CARRELAGE

Julien LACHAT

06 46 52 72 70
04 27 64 55 84

La Chaux
42380 SAINT-NIZIER-DE-FORNAS
julien-lachat@orange.fr

MENUISERIE PETIT

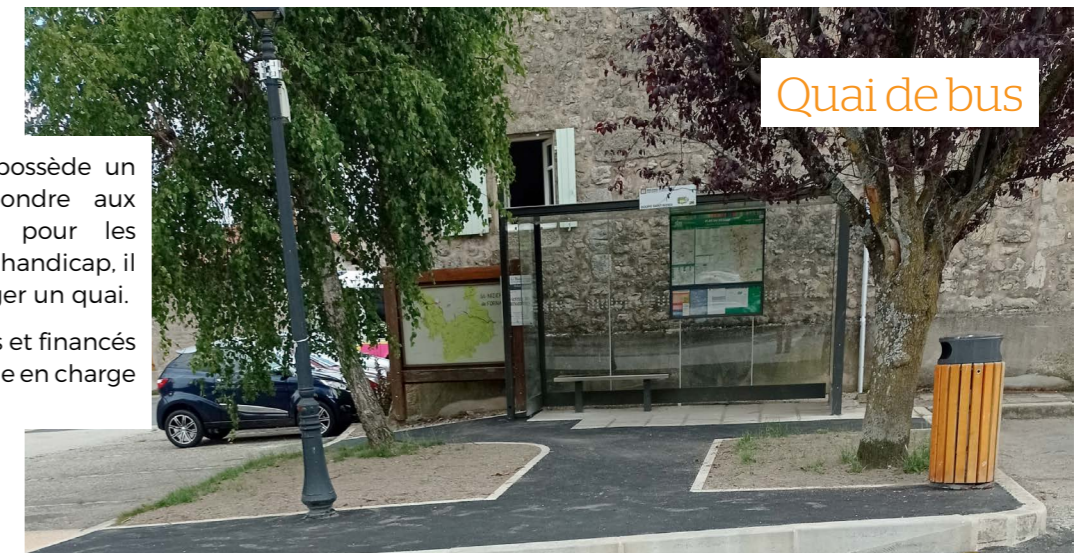
MENUISERIE
Bois - Alu - Mixte bois-alu - PVC

NEUF ET RÉNOVATION
Portail - Porte - Fenêtre - Volet...

AGENCEMENT INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
Escalier - Parquet - Placard - Dressing...
Bardage - Terrasse - Bois...

HALL D'EXPOSITION • VENTE DIRECTE

ZA LA CHANA - 42380 Luriecq / Tél. 04 77 50 08 58 / Fax. 04 77 50 70 38 / Portable : 06 70 10 30 99
contact@menuisierlepetit.fr



Quai de bus

L'arrêt de car au bourg possède un abribus. Mais pour répondre aux exigences d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, il a été nécessaire d'aménager un quai.

Ces travaux ont été réalisés et financés par Saint Etienne Métropole en charge des transports.



Travaux au cimetière

Le cimetière est un lieu du souvenir et de la mémoire. Il est important de le préserver.

L'aménagement de l'allée centrale avec des parties goudronnées a été réalisé.

En octobre dernier, le portail d'entrée a été consolidé, sablé et repeint.

Cette année, c'est la réfection des murs intérieurs situés de chaque côté du portail. Sur le dessus, les tuiles souvent abimées par le gel et le dégel ont été remplacées par une couverture. Ces travaux ont bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental.



Rénovation des appartements

AU 1^{ER} ETAGE DE LA MAIRIE



Au début des années 1900, l'école communale a été bâtie. A l'époque, le bâtiment était conçu tel que les ouvertures soient situées de part et d'autre à l'est et à l'ouest. Naturellement, c'était pour permettre une luminosité optimale dans les différentes pièces.

Au rez-de-chaussée, se trouvaient deux salles de classe qui sont aujourd'hui la salle du conseil municipal et le secrétariat de mairie.

Au 1^{er} étage, deux appartements d'une surface de 55 m² chacun, identiques et parfaitement symétriques étaient prévus pour le logement des enseignants. A noter qu'à l'époque une partie avait été aménagée pour en faire le secrétariat de mairie.

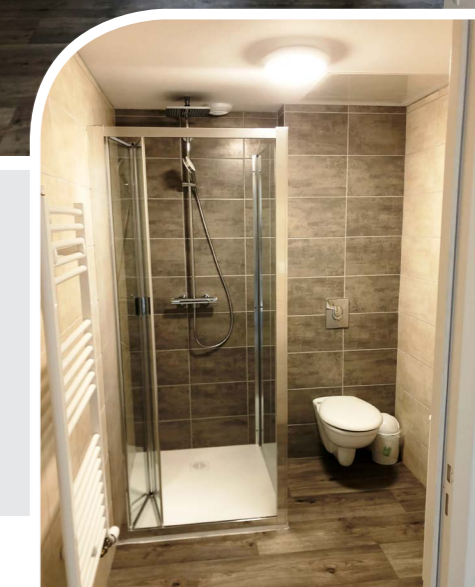
Enfin, au dernier étage se trouvent deux greniers. L'un d'eux a été transformé en salle d'archives.

Les appartements n'avaient pas fait l'objet de grosses réparations depuis leur conception à part l'aménagement de sanitaires, pose de radiateurs électriques et changement des fenêtres. Faute d'isolation, ils étaient devenus de véritables passoirs thermiques. Le conseil municipal a décidé de les rénover complètement.

Les travaux ont été suivis par le cabinet d'architecte MAGAUD et Pierre LAGER, adjoint en charge des bâtiments communaux.

Les délais de réfection ont été respectés puisque les locataires ont pu rejoindre leur appartement flambant neuf à partir du 1^{er} novembre 2021.

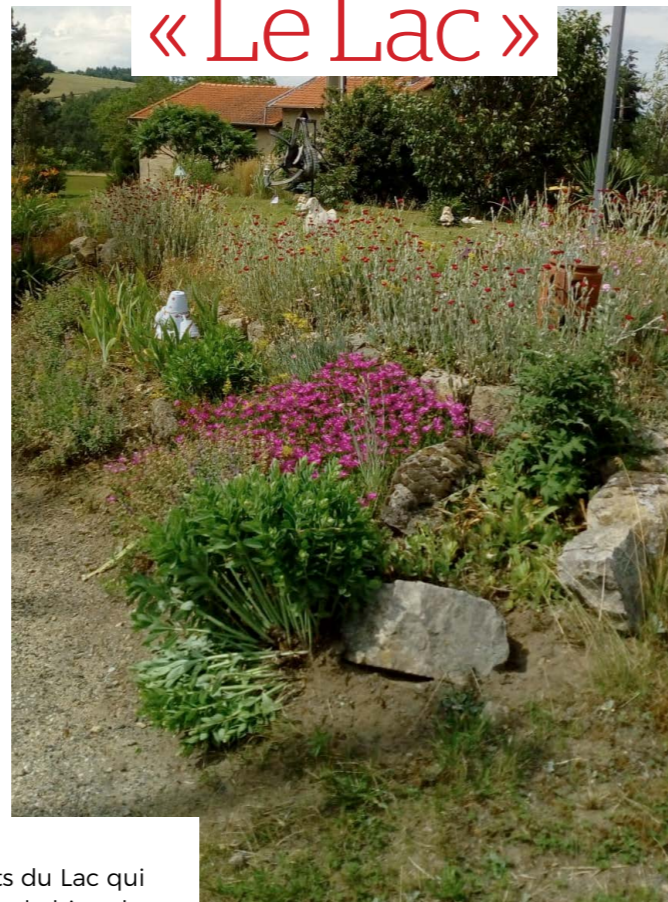
Coût des travaux : 151 140€ H.T
 Subventions :
 Etat (DSIL) : 52 889€ H.T
 Conseil départemental (Plan de Relance) : 52 889€ H.T
 Région AURA : 15 000€ H.T
 Restant à charge pour la Mairie : 30 362€ H.T



SARL MEYNARD J.C
 ☎ 04 77 50 17 45
 12 Place du Grand Faubourg
 42380 St Bonnet Le Château
 jean.meynard0701@orange.fr
 MÉNAGERS ✓ TÉLÉVISIONS
 ÉLECTRICITÉS ✓ ANTENNES

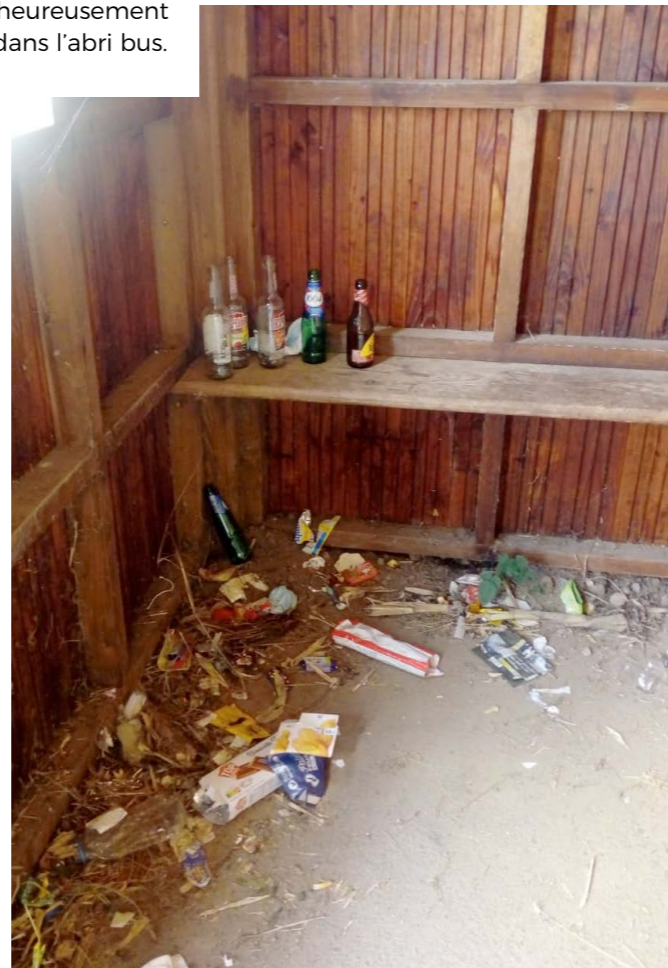
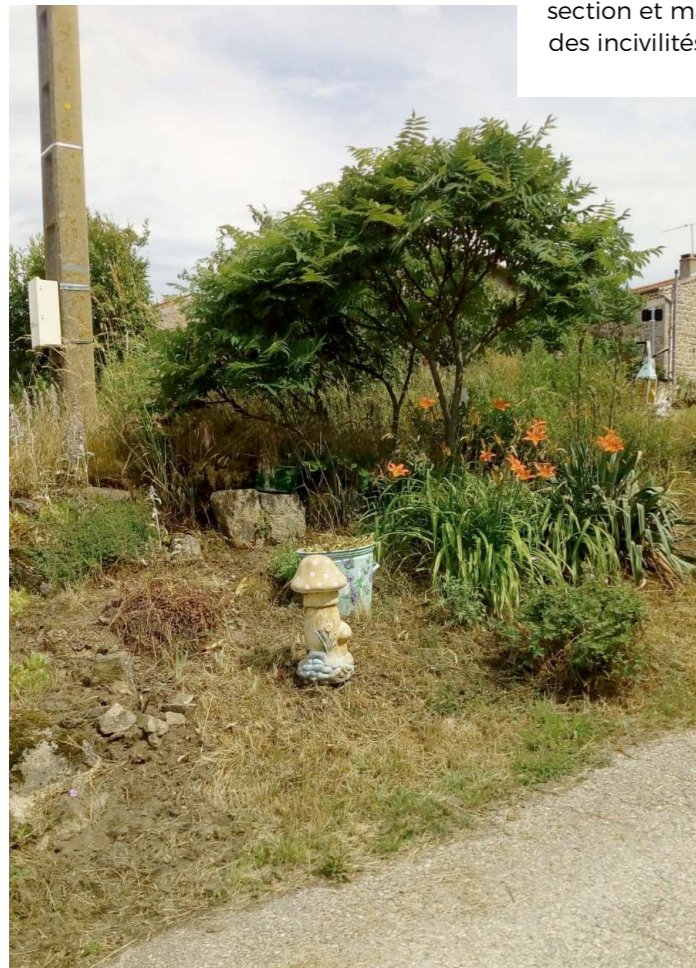
Eta VALOUR Entreprise de Travaux Agricoles
 A votre service depuis 1968

 La Pomasse
 42380 St Nizier de Fornas
 Moissons, 42380 St Nizier de Fornas
 enrubannage, Tél : 06.11.99.56.51
 fauchage, semis, ... 06.13.03.40.04



« Le Lac »

Des habitants du Lac qui entretiennent le bien de section et malheureusement des incivilités dans l'abri bus.



DÉMOGRAPHIE & FAMILLES

SAINT-NIZIER-DE-FORNAS - CHIFFRES CLÉS



La population pour Saint-Nizier-de-Fornas est de 665 habitants au 1er janvier 2021, contre 661 en 2013. Cela représente une évolution de +1 % sur la période.

Le dernier recensement, publié durant l'été 2021, nous permet également d'analyser différents chiffres clés à l'échelle de la commune :

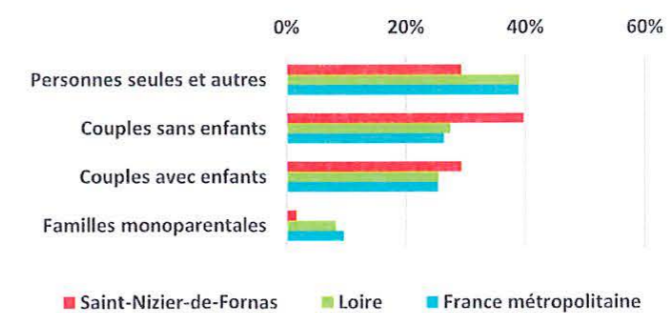
- 90 familles avec enfants, soit 31 % des ménages contre 34 % pour la Loire

- 19 % de moins de 20 ans, contre 25 % pour Saint-Etienne Métropole

- 26 % de plus de 65 ans, contre 21 % pour Saint-Etienne Métropole

Enfin, 4 naissances à l'échelle de la commune sont enregistrées pour l'année 2019.

RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPE



Données pour Saint-Nizier-de-Fornas issues du Recensement, INSEE 2018

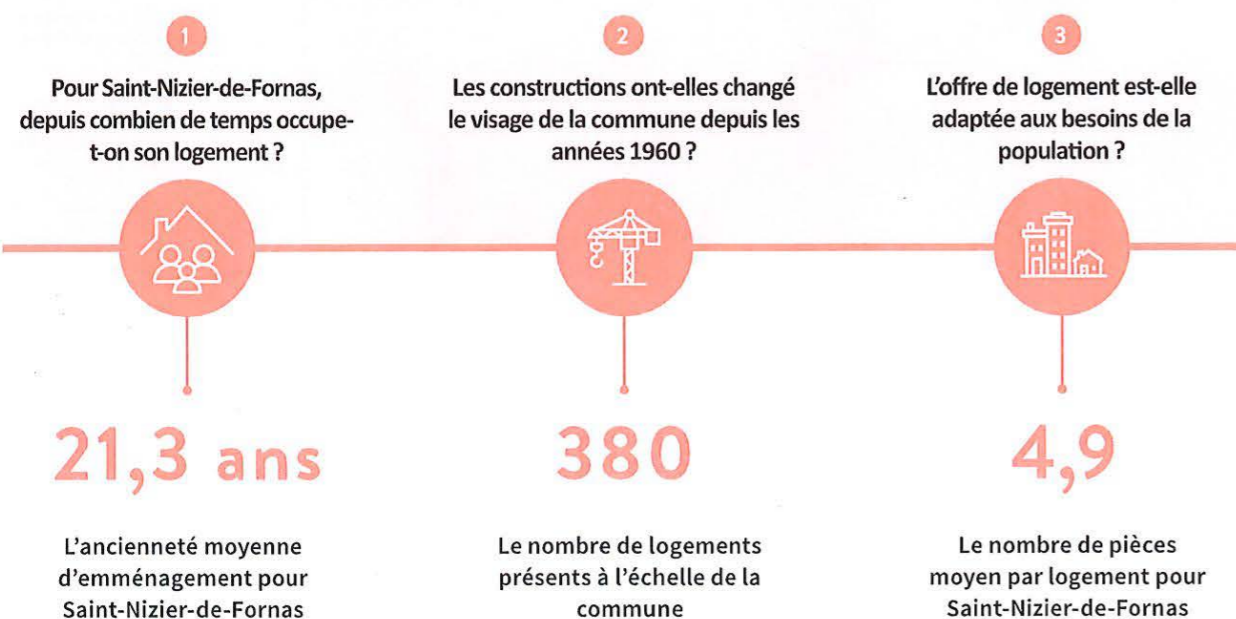


LA POPULATION LÉGALE

Pour déterminer la population légale au 1^{er} janvier, l'INSEE s'appuie sur différents fichiers: taxe d'habitation, permis de construire, fichiers des régimes d'assurance maladie... Cette estimation est essentielle: près de 350 articles de lois ou de codes se réfèrent à la population légale (ex. dotations, nombre de conseillers municipaux, barèmes de certaines taxes, implantation des pharmacies...).

CADRE DE VIE & LOGEMENT

SAINT-NIZIER-DE-FORNAS - CHIFFRES CLÉS



En moyenne pour Saint-Nizier-de-Fornas, le temps de résidence dans le même logement est de 21,3 années. Ce chiffre est supérieur à celui enregistré pour Saint-Etienne Métropole (14,9 années).

Par ailleurs, on retiendra que Saint-Nizier-de-Fornas compte 380 logements, alors que ce chiffre était de 241 en 1968. Cela représente une évolution de +58 % en 60 ans !

En matière de logement, d'autres indicateurs peuvent être mobilisés, tels que :

- Le statut d'occupation (cf. carte ci-contre), avec 84 % de propriétaires pour Saint-Nizier-de-Fornas
- La taille des logements, qui à l'échelle de la commune est de 4,9 pièces, contre 4,1 pour la Loire

OCCUPATION DES SOLS (EN HECTARES)

	2006	2012	2018	Evol. 2006-2018
Territoires artificialisés	22	22	22	0 %
Territoires agricoles	835	834	834	0 %
Forêts et milieux semi-naturels	748	749	749	+0 %
Zones humides et surf. en eaux	0	0	0	0 %

Données pour Saint-Nizier-de-Fornas issues de la base Corinne Land Cover 2018



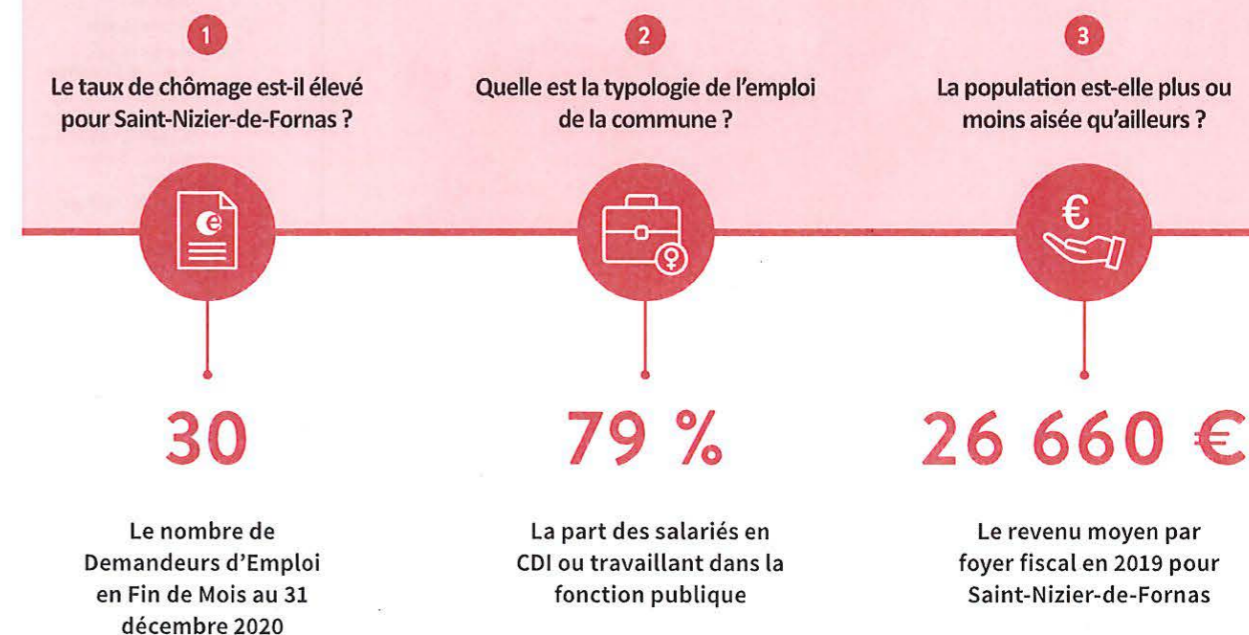
LA DÉFINITION

Selon l'INSEE, il existe 4 manières « d'occuper son logement » :

- Propriétaire (dont usufruitiers)
- Locataire dans le parc privé
- Locataire dans un logement social
- Hébergé à titre gratuit : personne résidant, à titre gracieux, chez une autre personne propriétaire ou locataire de son logement qui n'est pas membre de la même famille

EMPLOI, REVENUS, ENTREPRISES

SAINT-NIZIER-DE-FORNAS - CHIFFRES CLÉS



Le nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) de catégorie ABC est de 30 au 31 décembre 2020 pour Saint-Nizier-de-Fornas. Il était de 35 en 2016.

Par ailleurs, la commune compte 79% des salariés en CDI ou travaillant dans la fonction publique, et qui n'occupent donc pas un emploi potentiellement précaire (CDD, apprentissage, intérim...). Ce chiffre est de 84 % pour la Loire.

En lien direct avec la vie économique du territoire, le revenu moyen par foyer fiscal est de 26 660 €, pour l'année 2019. Pour comparaison, il est de 24 877 € pour la Loire.

ENTREPRISES D'AU MOINS 1 SALARIÉ DEPUIS JANV. 2020



Données pour Saint-Nizier-de-Fornas issues du Répertoire Sirene, 1er juillet 2021



UN PEU DE TECHNIQUE

Chômeur = actif sans emploi selon l'enquête nationale réalisée par l'INSEE

+ **Avantage** : au plus proche de la réalité du territoire

- **Inconvénient** : des données plus anciennes (2017)

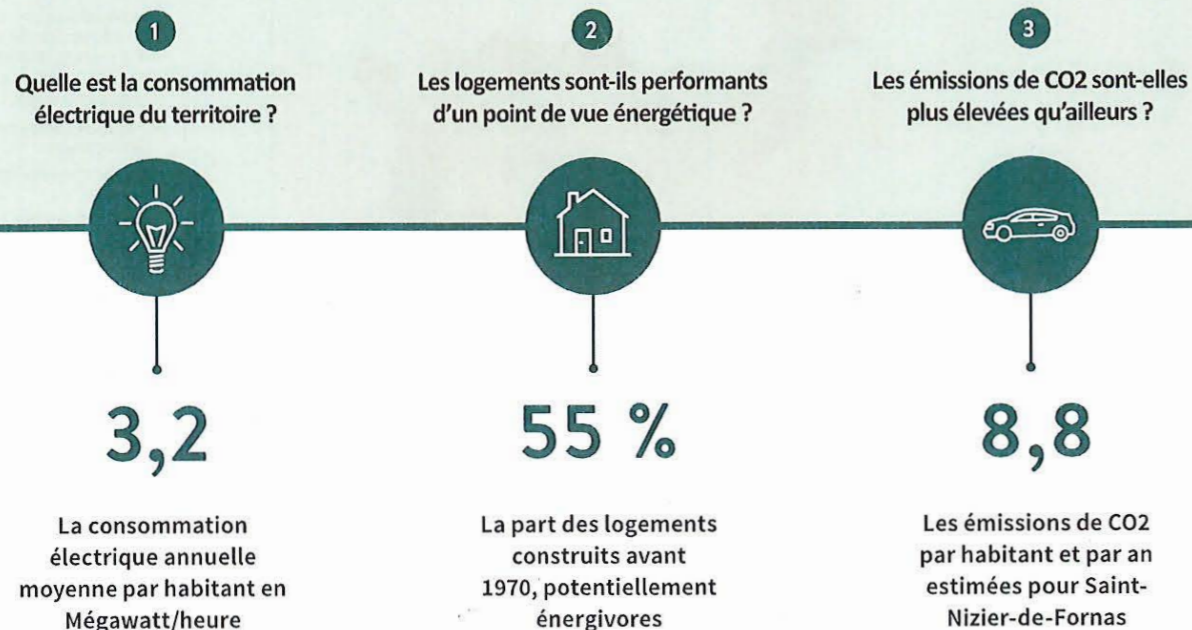
Demandeur d'Emploi en Fin de Mois = personne qui s'est inscrite à Pôle Emploi

+ **Avantage** : des données récentes, en 2020 voire 20201(commune > à 5000 hab. ou échelle zone d'emploi)

- **Inconvénient** : des données incomplètes (tous les actifs au chômage ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi)

ENVIRONNEMENT & ÉNERGIE

SAINT-NIZIER-DE-FORNAS - CHIFFRES CLÉS

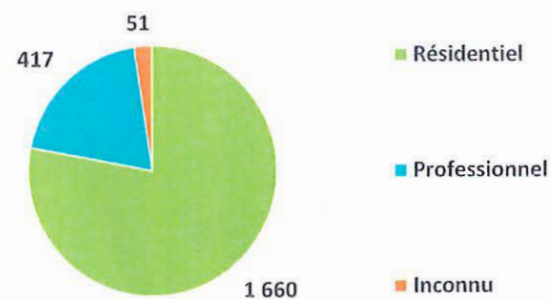


La consommation électrique par habitant est en moyenne de 3,2 Mégawatt/heure et par habitant pour Saint-Nizier-de-Fornas, contre 5,6 pour la Loire. 78 % est réalisée par le secteur résidentiel (cf. détail sur le graphique ci-dessous).

En termes de performance énergétique, deux indicateurs peuvent être mobilisés : les résultats des DPE (cf. carte ci-contre) et la part des logements construits avant 1970, qui est de 55 % des résidences principales de la commune (45 % pour la Loire).

Enfin, les émissions de CO2 par habitant sont de 8,8 tonnes par an et par habitant pour Saint-Nizier-de-Fornas, contre 6 pour Saint-Etienne Métropole.

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE PAR SECTEUR (EN MW/H)



Données pour Saint-Nizier-de-Fornas issues de l'Agence ORE, 2019



LE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

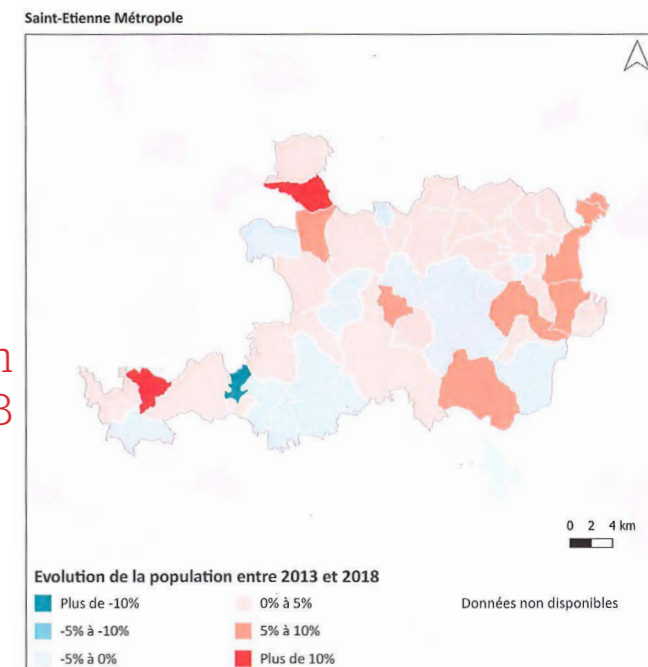
Le Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) est réalisé par un professionnel habilité. Il est obligatoire en cas de mise en location ou de cession.

Le DPE renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant :

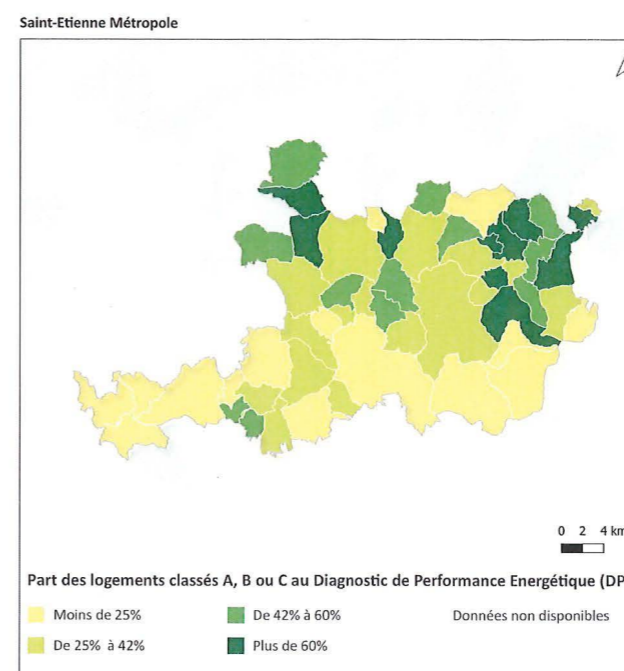
- Sa consommation d'énergie
- Son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

Le classement va de A (excellente performance) à G (très mauvaise performance). En 2028, il sera interdit de louer les logements dont le diagnostic est de F et G.

Evolution de la population 2013-2018



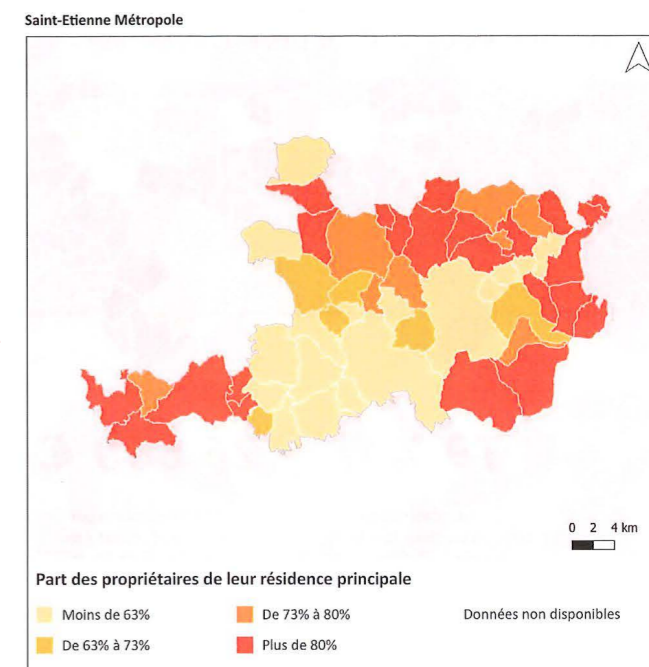
Pour Saint-Etienne Métropole, la population évolue en moyenne de +0 % entre 2013 et 2018. La commune dont la variation est la plus forte est Chambœuf (+12%), alors que celle dont la variation est la plus faible est Caloire (-11%).



Pour Saint-Etienne Métropole, la part des logements classés A, B ou C en termes de performance énergétique est de 27 %. La commune dont le taux est le plus fort est Tartaras (88%), alors que celle dont le taux est le plus faible est Pavézin (0%).

Part des logements classés A, B ou C au DPE

Part des propriétaires de leur résidence principale



Pour Saint-Etienne Métropole, la part des propriétaires de leur logement est de 50 %. La commune dont le taux est le plus fort est Caloire (96%), alors que celle dont le taux est le plus faible est Saint-Étienne (40%).

EN IMAGES

